

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction d'une centrale hydro-électrique sur l'OGNON , commune de VREGILLE (70150), sur un seuil existant

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADEV FORCE HYDRAULIQUE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale SCHMOCKER Bernhard

RCS / SIRET | 5

5 1 8 0 8 0 0 4 9 0 0 0 2 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25	Installation hydro-électrique d'une puissance brute totale inférieure à 500 KW Puissance envisagée : 490 KW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une centrale hydro-électrique sur un seuil fixe existant Prise et restitution d'eau au droit de l'ouvrage sans modification de hauteur de celui-ci.

Puissance envisagée; 490 KW (PMB)

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie renouvelable d'origine hydro-électrique

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'une durée de 6 mois sont composés de terrassement en rive droite du seuil afin d'y installer une turbine KAPLAN , ainsi que de génie civil permettant la construction du bâtiment accueillant les installations électromécaniques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation la centrale captera l'eau immédiatement en amont du seuil via une grille de protection

Le rejet de l'eau turbinée se fera au pied du barrage

Les débits turbiné seront de 5 à 25 m3/s en respectant un débit réservé de 2,7 m3/s (10% du module)

Un débit de salubrité de 0.5 m3/s est aussi prévu dans le canal de fuite des anciennes forges de MONTCLEY

La régulation de ce niveau correspondant au respect du débit sera réalisé à l'aide d'une sonde électronique.

Le respect de ces valeurs sera visible par l'intermédiaire d'une échelle limnimétrique

5. Se	nsibilite	é envird	onnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols	sur le	lieu de	votre projet ?				
Aucun usage de la							
Bord de rive en fr	riche	e lég	èrement boisé				
Existe-t-il un ou plusieurs docu concernés) réglementant l'occ	uments	d'urb on des s	anisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?				
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet							
environnementale?			ents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non				
Complétez le tableau suivant,	5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?	Oui						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			Lequel/Laquelle? ZNIEFF TYPE II: 04320000 n°SPN 430010441				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF TYPE II: 04320000 n°SPN 430010441				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF TYPE II: 04320000 n°SPN 430010441				

échéant, en d'élaboration?

cours

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administre La décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).	ative(s) d'autorisation le projet a-t e de l'Etat compétente en ma	-il été ou sero tière d'envir	a-t-il soumis onnement d	? levra être jointe	au(x)
* examen au cas par cas					
* dossier d'autorisation	n au titre de la loi	sur l'ea	au		
* permis de construire					
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure					
	ation au titre de la				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	et et superficie globale (assiette) de	l'opération -	préciser les ur	nités de mesure uti	lisées
Grandevi	s caractéristiques			Valeur	
* emprise au sol de la	centrale		enviro	n 150 m²	
* débit utilisé	COLLULA		5 à 25	m3/s	
* Puissance max délivr	ée au réseau		400 KW		
* énergie produite ann			1 300	000 KW/h	
Chickgre produce dist					
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹	Long. 05° 5	3,40,E	Lat. 47° 18. 3	9 N
VREGILLE (70150)	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18	1°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42°	
"la prairie"	Point de départ :	Long ° _		Lat ° '	_"
	Point d'arrivée :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Lat ° '	_"	
	Communes traversées :				
	L'ognon fait la s de MONTCLEY (2517		n avec :	la commune	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvra	ge existant ?		Oui Non	X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o				Oui Non	
4.7.1 Si oui, cerre installation ou cer c					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran				Oui Non	X
Si oui, de quels projets se compose l					
3) out, de quels projets se compose i					

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines o	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?			
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?			Environ 500m3 à évacuer
	est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		X	
Miliev naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Continuité écologique assurée par des dispositifs associés à la centrale: *Passe à poisson *ouverture de vanne
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Environ 150 m² en bordure de riviére
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires? Est-il concerné par des risques sanitaires?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de		Machine tournante à faible bruit, couvert par l'isolation phonique du bâtiment
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	par i iboiación pilotizque
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?			Proximité du château de MONTCLEY
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

		1	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X
	Est-il concerné par		
	des émissions lumineuses ?		X
	Engendre-t-il des		Y
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?		X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel		X
	milieu?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de		~~
	déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X
	du igoroux :		
	Est-il susceptible de		
	porter atteinte au patrimoine architectural,		X
	culturel, archéologique et paysager?		
Patrimoine / Cadre de vie /			
Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines		
	(agriculture, sylviculture, urbanisme /		X
	aménagements)?		

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet ETUDE DE FAISABILITE

9. Engagement et signature

X Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PORT SUR SAONE

30/05/2013

Signature

mioch les

CONSULT - HYDRO

Sarl au capital de 6 000 €
27 bis rue de l'église
70170 PORT SUR SAÔNE
Tél. 03 84 68 15 90 - Fax 03 84 68 88 59
email: consult.hydro@orange.fr
Siret 522 343 086 00016 - APE 7112B

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
A la vue de l'impact du projet sur son environnement , il apparaît que
celui ci est peu consommateur d'espace naturel.
Implanté à proximité d'un seuil existant , sans modification de celui-ci
les travaux de type traditionnels sont connus est maîtrisés (terrassement
génie civil)

Le projet prévoit dés sont origine des mesures compensatoires pour

Il permet même l'amélioration de l'existant dans le franchissement

Je pense que l'étude d'impact ne s'impose pas.

piscicole)

assurer la continuité écologique (passe à poisson, grille, débit réservé)

De plus une étudede faisabilité conforme aux prescriptions de l'ADEME et

comportant un volet ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX assez fouillé à été réalisé.